

LE Journal du SMICTOM

Devenons des
consom'acteurs
et trions plus!



JOURNAL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU CHINOIS

N° 50
PRINTEMPS 2019

Pas besoin de jardin
privatif pour composter...
Juste besoin de voisins
motivés.



02 **ÉDITO**
Philippe MASSARD
Président du SMICTOM
du Chinois

TRUCS & ASTUCES

Les déchets électriques
et électroniques ont le
droit à une seconde vie ou
d'être recyclés

03 **INFOS SUR...**
Recycler ses piles, c'est
facile et c'est utile !

INFOS SUR...

Distributions
de composteurs

04 **DOSSIER**
Le compostage collectif

07 **RÉORGANISATION
DE LA COLLECTE**
Découvrez ce qui a changé
depuis début janvier !

08 **COLLECTE**
Les prochains fériés 2019

 **À TOI DE JOUER !**



ÉDITO



Philippe MASSARD,

*Président du SMICTOM
du Chinonais*

Compostage collectif = une histoire de voisinage

Quand on parle de réduction des déchets...

Il est certes important de consommer plus responsable, mais certains déchets restent inévitables. Les déchets fermentescibles comme les épluchures de fruits ou légumes sont le gage d'une alimentation équilibrée mais génèrent aussi un beau volume de déchets.

A la maison, comme au jardin, nous produisons des déchets organiques qui composent environ 30% de notre poubelle d'ordures ménagères.

Nous n'avons effectivement pas tous la chance d'avoir un jardin, mais que ceci ne soit pas un frein. Chacun peut composter ! Il suffit juste de trouver au moins un voisin aussi motivé que soi afin de demander un accompagnement au SMICTOM par le biais du Centre Permanent d'Initiatives Environnementales.

Une fois votre demande validée par le SMICTOM, c'est le syndicat et le CPIE qui s'occupent de tout organiser (demande d'autorisation d'occupation du sol, installation, inauguration et entretien mensuel). Nous demandons seulement aux personnes relais de gérer le site une fois par semaine. Le but étant d'alimenter le bac de transformation régulièrement, tout en y apportant des matières sèches disponibles dans le bac de structurant.

Une pratique simple et écologique qui vous permettra alors de partager votre compost de qualité.

Alors n'attendez plus, contactez-nous pour tout complément d'information.

Mise en place des bacs roulants sur notre grand territoire de 75 communes et près de 36 000 foyers

D'ici cet été, les agents chargés de l'enquête et de la distribution des bacs auront rencontré directement une majeure partie des foyers directement à son domicile.

- **Mais en attendant qu'ils vous rencontrent**, ne changez rien à vos habitudes !
- **Si vous avez trouvé un avis de passage dans votre boîte aux lettres**, prenez contact sans tarder au numéro indiqué sur l'avis pour obtenir rapidement votre bac ! Une fois que les agents auront quitté votre commune, ce sera plus long pour le récupérer.

Petits rappels importants :

- A part les bacs de regroupement, tous les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte et être impérativement rentrés après la collecte. Votre commune peut appliquer des amendes pour tout bac individuel laissé sur la voie publique en dehors des jours de collecte.
- Dans quelques mois, seuls les déchets présentés dans les bacs du SMICTOM seront collectés (sauf dérogation du SMICTOM pour cas particulier). Les autres bacs seront refusés.
- Les sacs jaunes doivent être présentés en dehors du bac, sinon ils seront vidés avec les ordures ménagères du bac gris et ne seront donc ni triés, ni recyclés.

Nous comptons sur vous pour réserver un bon accueil aux enquêteurs!



TRUCS & ASTUCES

Les déchets électriques et électroniques ont le droit à une seconde vie ou d'être recyclés

DIFFÉRENTS CAS DE FIGURE :

Le principe du 1 pour 1 :

Vous achetez un appareil neuf, même sur internet :

- Le vendeur est dans l'obligation de reprendre votre ancien appareil.

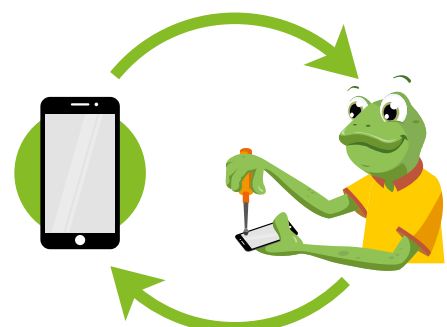
Le principe du 1 pour 0

Vous souhaitez juste vous débarrasser de votre appareil qui ne fonctionne plus :

- Vous pouvez l'apporter dans l'une des déchèteries du SMICTOM (identifiées sur www.smictom.com)
- Vous pouvez trouver de nombreux points de collecte près de chez vous (identifiés sur www.eco-systemes.fr)
 - = Les différents partenaires s'engagent alors à envoyer ces objets dans des usines spécialisées, afin de recycler les matières premières qui peuvent l'être et surtout à traiter les composants toxiques.

Vous souhaitez juste vous débarrasser de votre appareil qui fonctionne toujours :

- Pensez aux ventes entre particuliers ou aux recycleries/ressourceries locales.
- Certains organismes récupèrent et/ou achètent des objets, comme les téléphones portables par exemple, afin de les remettre en état de fonctionnement optimal pour une revente en tant qu'objet reconditionné. Ce téléphone a une seconde vie et bénéficie alors au vendeur comme à l'acheteur.





INFOS SUR...

Recycler ses piles, c'est facile et c'est utile !

➔ LES PILES ET PETITES BATTERIES SONT PARTOUT !

Au regard de la moyenne des piles et batteries présentées dans chaque foyer, il est important de réfléchir à sa consommation, voire à envisager des alternatives plus durables (piles rechargeables,...).

➔ NE LES JETEZ PAS

dans les ordures ménagères et stockez-les dans une boîte ou tout autre contenant comme le Cube à Piles Corepile (que vous pouvez récupérer dans votre mairie ou dans les bureaux du SMICTOM).

➔ RAPPORTEZ-LES

Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur le site de Corepile.



jerecyclemespiles.com

PRINTEMPS 2019

Distributions de composteurs

Les animatrices du SMICTOM assureront des permanences de distributions de composteurs* dans les bureaux du SMICTOM, 24 place Jeanne d'Arc à CHINON :

- Le vendredi 05 avril.....de 09h30 à 12h30
- Le lundi 15 avril.....de 09h30 à 12h30
- Le jeudi 25 avril.....de 14h30 à 17h30
- Le mardi 30 avril.....de 14h30 à 17h30
- Le lundi 06 mai.....de 09h30 à 12h30
- Le mercredi 15 mai.....de 09h30 à 12h30
- Le vendredi 24 mai.....de 09h30 à 12h30
- Le jeudi 06 juin.....de 14h30 à 17h30
- Le mardi 18 juin.....de 09h30 à 12h30
- Le lundi 1^{er} juillet.....de 09h30 à 12h30

Elles seront également présentes sur les marchés, **de 9h00 à 13h00** pour vous permettre de vous équiper d'un composteur*, mais aussi pour répondre à vos questions :

- Le mercredi 12 juin...à **Azay-le-Rideau** (place de la République)
- Le vendredi 14 juin...à **Richelieu** (place du Marché)
- Le vendredi 21 juin...à **Avoine** (parking à proximité du Carrefour City)
- Le jeudi 27 juin.....à **Cinq-Mars-la-Pile** (parking de la Poste)
- Le vendredi 05 juillet...à **Sainte-Maure-de-Touraine** (place Maréchal Leclerc)

Composteur en plastique

Seul **20€**



Le KIT **23€**



Composteur : 345 litres - H 89 cm et L 76 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Composteur en bois

Seul **25€**



Le KIT **28€**



Composteur : 305 litres - H 75 cm et L 70 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

***Réservation obligatoire, sur le site internet ou par téléphone, au plus tard la veille avant 12h.**

Règlement sur place, par chèque ou espèces.



DOSSIER

LE COMPOSTAGE COLLECTIF



©SMICTOM

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage consiste à décomposer la matière organique par l'action de l'air, des bactéries et organismes vivants du sol pour la transformer en humus.

Pourquoi composter ?

- ➔ Fabriquer son compost, une ressource gratuite pour vos plantations.
- ➔ Réduire le volume des poubelles (30% des déchets sont compostables).
- ➔ Eviter l'incinération de 50kg de déchets organiques (composés majoritairement d'eau) par habitant et par an.

Moins de déchets incinérés ou enfouis	
Gains écologiques	Gains économiques
Compostage des déchets fermentescibles	Economie sur le coût de traitement

L'implication du SMICTOM dans le développement du compostage :

Depuis 2002, le SMICTOM du Chinonais a cherché à développer le compostage individuel sur son territoire en proposant des composteurs individuels. Ainsi fin 2018, 7437 composteurs sont installés chez environ 6190 foyers en habitat individuel. Afin de renforcer son action, le SMICTOM du Chinonais élargit sa démarche au compostage collectif.



©SMICTOM



Le compostage collectif, qu'est-ce que c'est ?

Composter collectivement c'est partager un composteur dans son quartier avec ses voisins.

Ce n'est pas réservé qu'aux habitats collectifs comme les immeubles ; les points peuvent également être implantés dans des lotissements ou centres-bourgs.

Le compostage collectif sur le territoire du SMICTOM du Chinonais.

Afin d'étendre et de promouvoir son opération sur tout le territoire, le SMICTOM a signé un partenariat avec le CPIE Touraine Val de Loire (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). Cette association œuvre pour l'éducation, la formation et la sensibilisation à l'environnement du public. Elle contribue, par ailleurs, par ses activités, à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine local et de la biodiversité.

Ce partenariat a aujourd'hui contribué à implanter 20 points de compostage collectif sur le territoire du SMICTOM.

Sur ces sites, 185 foyers utilisateurs sont identifiés à ce jour mais au regard du rythme de remplissage des bacs d'apport, il semblerait qu'il y ait plus de 210 foyers utilisateurs réels.

Pour l'année 2018, on peut estimer à environ 8720 kg la quantité de déchets fermentescibles seraient détournés des ordures ménagères.

Chaque point de compostage collectif mis en place, est composé :

- **d'un collecteur de « structurant »** : bac qui stocke les déchets bruns de jardin (feuilles mortes, petites tailles, copeaux de bois, etc.)
- **d'un composteur de transformation** : bac alimenté en déchets organiques (détaillés en page 6) et structurant.
- **d'un composteur de maturation** : bac déjà alimenté en déchets organiques qui vont tranquillement finir leur maturation.



Qui peut y participer ? Comment fait-on lorsque l'on est intéressé pour débiter le compostage collectif dans son immeuble ou dans son quartier ?

Le SMICTOM propose à tous les habitants volontaires des 75 communes du territoire de participer à ce projet commun. Dans un quartier ou une résidence, il faut plusieurs foyers qui souhaitent s'engager pour composter leurs résidus organiques. Les principaux facteurs de réussite des projets de compostage de quartier sont l'implication et la motivation de chacun des participants.

Les différentes étapes :



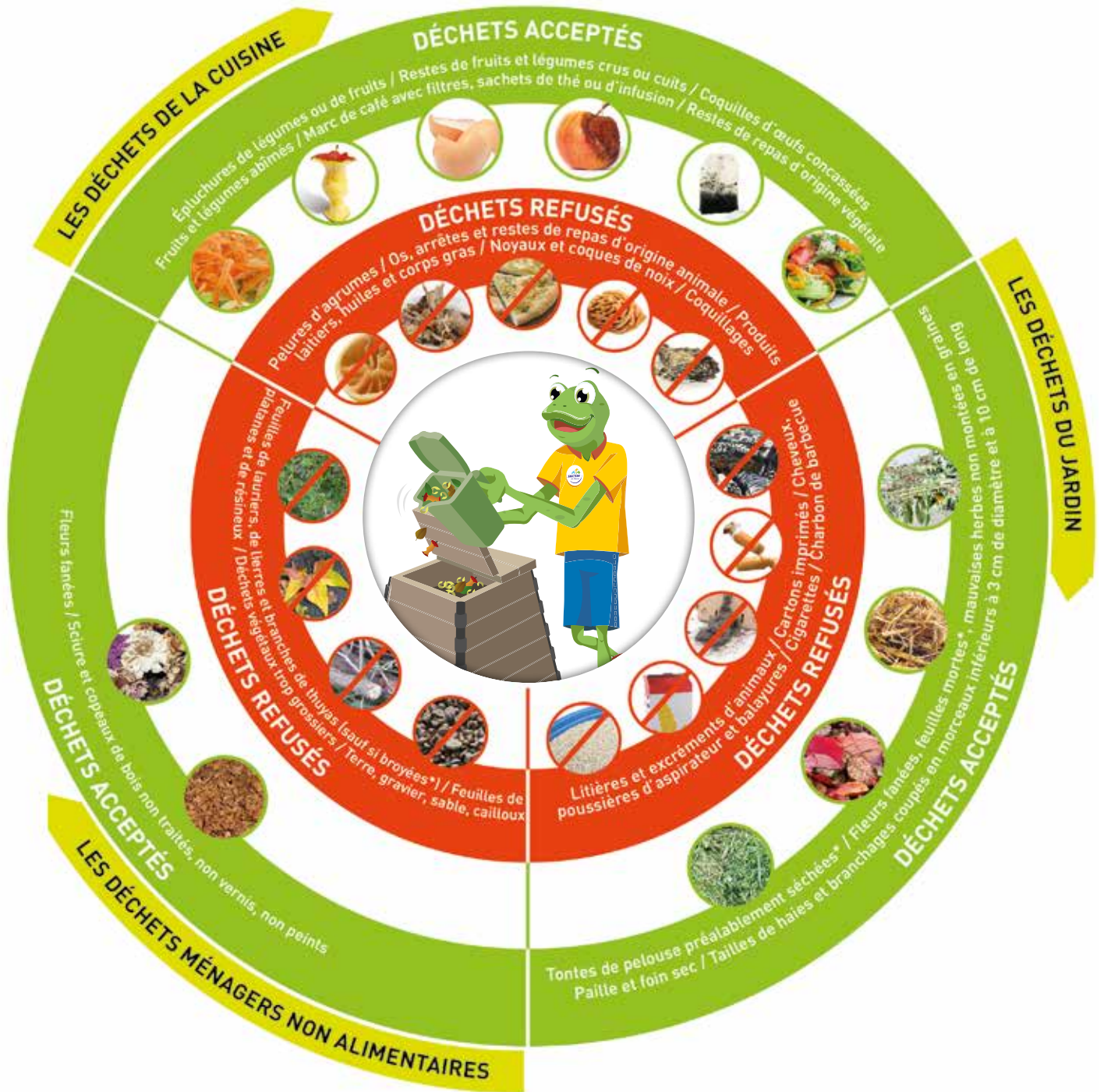
- Désigner 2 habitants-relais bénévoles, qui seront formés par le CPIE et auront le rôle de "guides composteurs" et de référents auprès des autres habitants et du CPIE. Ils ont un rôle d'information lorsqu'il y a des questions particulières ou auprès des nouveaux arrivants. Ils s'assurent du bon fonctionnement du composteur et procèdent à la récolte du compost mûr afin de le redistribuer à tous les participants qui le souhaitent.
- Chaque foyer participant, recevra un bio-seau qui lui permettra de stocker ses déchets fermentescibles chez lui, avant de les mettre en commun dans le composteur.

Pour tout renseignement, contactez le SMICTOM du Chinonais au : **0 800 196 595** Service & appel gratuits



DOSSIER

POINT SUR LE COMPOSTAGE EN GÉNÉRAL



*en petite quantité - sinon à apporter à la déchèterie

Stop aux idées préconçues sur le compostage :



Un composteur bien géré ne sent pas.



Un composteur n'attire pas plus de rongeurs ou autres animaux, si les apports restent à 100% d'origine végétale.



Si chacun compostait ses déchets fermentescibles, le tonnage annuel diminuerait de manière si significative, que certains coûts pourraient baisser.



RÉORGANISATION DE LA COLLECTE

Découvrez ce qui a changé depuis début janvier !

PAPIERS : la collecte en porte-à-porte est terminée. À apporter au conteneur pour tous les foyers.

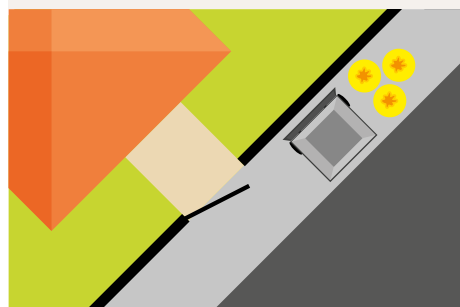


Ces foyers seront rencontrés au premier semestre 2019. En attendant d'être enquêtés et dotés de leur bac, ils continuent à déposer leurs sacs comme habituellement.



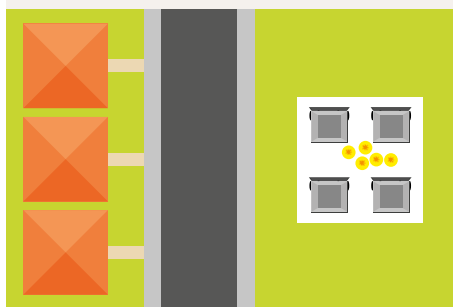
RAPPEL : ces foyers ont déjà été rencontrés en 2018.

Un bac individuel pour les ordures ménagères (nouveau) et des sacs jaunes pour les déchets à recycler.



BAC INDIVIDUEL EN PORTE-À-PORTE À DÉPOSER AU MÊME ENDROIT QU'AVANT

Les foyers des nouveaux points de présentation ont été rencontrés en 2018. Ceux qui déposaient déjà leurs sacs avec leurs voisins avant, seront rencontrés en 2019.



BAC INDIVIDUEL EN POINT DE PRÉSENTATION

Des bacs collectifs pour les ordures ménagères et les déchets à recycler.



BACS COLLECTIFS EN POINT DE REGROUPEMENT

Ces foyers sont dotés d'un bac gris individuel qui sera présenté avec le sac jaune devant le domicile.

- Le sac jaune (collecte sélective) et le bac individuel (Ordures Ménagères Résiduelles) doivent être sortis :
 - la veille au soir pour les collectes du matin ;
 - en fin de matinée pour les collectes d'après-midi.

Ces foyers sont dotés d'un bac gris individuel qui sera présenté avec le sac jaune au point de présentation défini.

- Le sac jaune (collecte sélective) et le bac individuel (Ordures Ménagères Résiduelles) doivent être sortis :
 - la veille au soir pour les collectes du matin ;
 - en fin de matinée pour les collectes d'après-midi.

Ces foyers déposent les sacs à ordures ménagères et les sacs jaunes dans les bacs gris et jaunes des points de regroupement.

- Les sacs d'Ordures Ménagères Résiduelles et les sacs jaunes peuvent être déposés 24h/24 et 7j/7.

➔ **LES DÉCHETS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉS EN SACS RÉSISTANTS ET FERMÉS.**



En cas de doute, demandez sa pièce d'identité à l'enquêteur !

Vous avez reçu un avis de passage dans votre boîte aux lettres ?

Prenez contact sans tarder au numéro indiqué sur l'avis pour obtenir rapidement votre bac !

Pas encore enquêtés ? Rassurez-vous !

Un enquêteur se présentera chez vous sur le premier semestre 2019 afin de vous délivrer votre bac. Alors réservez-lui un bon accueil !



COLLECTE

Calendrier des prochains reports de collecte



RAPPEL IMPORTANT : les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.
Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié.
Excepté pour les collectes du samedi qui sont maintenues.

COLLECTES HABITUELLES

Jours fériés 2019	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lundi 22 avril (Lundi de Pâques)	collecte du lundi 22/04 décalée au mardi 23/04	collecte du mardi 23/04 décalée au mercredi 24/04	collecte du mercredi 24/04 décalée au jeudi 25/04	collecte du jeudi 25/04 décalée au vendredi 26/04	collecte du vendredi 26/04 décalée au samedi 27/04	collecte du samedi 27/04 maintenue
Mercredi 1^{er} mai (Fête du travail)	collecte du lundi 29/04 maintenue	collecte du mardi 30/04 maintenue	collecte du mercredi 1 ^{er} /05 décalée au jeudi 02/05	collecte du jeudi 02/05 décalée au vendredi 03/05	collecte du vendredi 03/05 décalée au samedi 04/05	collecte du samedi 04/05 maintenue
Mercredi 08 mai (Victoire 1945)	collecte du lundi 06/05 maintenue	collecte du mardi 07/05 maintenue	collecte du mercredi 08/05 décalée au jeudi 09/05	collecte du jeudi 09/05 décalée au vendredi 10/05	collecte du vendredi 10/05 décalée au samedi 11/05	collecte du samedi 11/05 maintenue
Jeudi 30 mai (Ascension)	collecte du lundi 27/05 maintenue	collecte du mardi 28/05 maintenue	collecte du mercredi 29/05 maintenue	collecte du jeudi 30/05 décalée au vendredi 31/05	collecte du vendredi 31/05 décalée au samedi 1 ^{er} /06	collecte du samedi 1 ^{er} /06 maintenue
Lundi 10 juin (Pentecôte)	collecte du lundi 10/06 décalée au mardi 11/06	collecte du mardi 11/06 décalée au mercredi 12/06	collecte du mercredi 12/06 décalée au jeudi 13/06	collecte du jeudi 13/06 décalée au vendredi 14/06	collecte du vendredi 14/06 décalée au samedi 15/06	collecte du samedi 15/06 maintenue

ATTENTION !

Les horaires de collecte peuvent varier, il est donc indispensable de sortir les bacs :

- la veille après 20h00 pour les collectes du matin,
- avant 11h00 pour les collectes de l'après-midi.

Les bureaux et les déchèteries du SMICTOM sont toujours fermés les jours fériés.

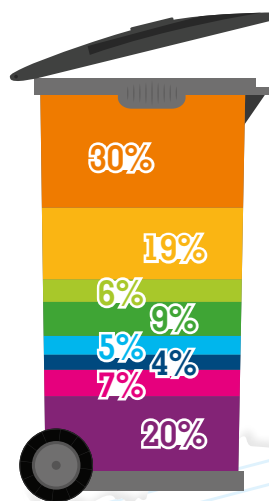


A TOI DE JOUER !

Relie les déchets au bon pourcentage :

Composition type d'une poubelle d'ordures ménagères.

Réponses : 30% déchets fermentescibles - 19% plastiques - 20% papiers - 9% cartons - 5% métaux - 4% textile - 7% autres



- métaux
- déchets fermentescibles
- textile
- plastiques
- autres
- cartons
- papiers
- verre



JOURNAL DU SMICTOM n°50

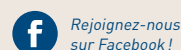
Journal d'information trimestriel



- **Édition :** SMICTOM du Chinonais (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) 24, place Jeanne d'Arc - 37500 Chinon - Tél 02 47 93 22 05 - smictomduchinonais@smictom.com
- **Directeur de la publication :** Philippe MASSARD, Président du SMICTOM du Chinonais
- **Rédactrice en chef :** Aurélie CADEAU
- **Conception et réalisation :** JTS conseils • 02 47 410 555 • www.jtsconseils.com
- **Photogravure et impression :** Les Presses de Touraine - 02 47 66 64 10.

Imprimé sur le papier PEFC.

www.smictom.com



0 800 196 595 Service & appel gratuits